

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2018 – RELATIF AU CODE  
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE :**

L'adoption du règlement numéro 02-2018, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	9 janvier 2018
Adoption du projet de règlement :	9 janvier 2018
Avis public d'adoption du projet :	17 janvier 2018
Adoption du règlement	6 février 2018
Avis public d'adoption du règlement	7 février 2018

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.



Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 7 février 2018.

  
Sylvie Gosselin, MBA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 7 février 2018.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 7 février 2018.

  
Sylvie Gosselin, MBA – DMA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage - Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Centre multifonctionnel : 233 rang de Michaudville, Saint-Barnabé-Sud | Site internet